



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

L'an deux mil dix, le 04 octobre 2010, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire présidée par M. Jean-Claude MARTIN, Président.

OBJET :

Action 13 CDDRA :
Prêt de matériel aux associations : signature d'un protocole d'accord tripartite

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 18
Date de convocation : mardi 28 septembre 2010

PRESENTS :

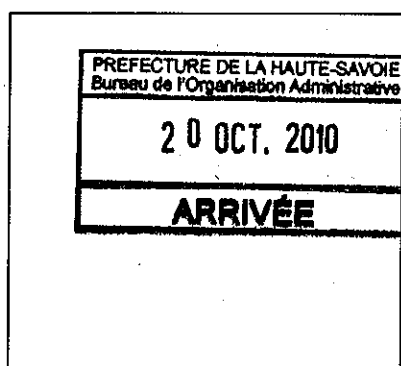
Mme Martine MANIN – M. Joanny CHAL (suppléant de M. Christian HEISON) – M. Serge DEPLANTE (suppléant de Mme Sylvia ROUPIOZ) – M. Pierre BECHET – M. Marcel THOMASSET – Mme Viviane BONET – M. Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. Marcel BOUVIER) – M. Michel TILLIE (suppléant de M. Roland LOMBARD) – M. Maurice POPP – M. Jean-Michel AVON – M. Jean-Claude MARTIN – M. François ABEL – M. Georges DUPASSIEUX – M. Jean-Claude GUERRAZ – M. Alain COLLINET – Mme Fabienne DULIEGE (suppléante de M. Alain BAUQUIS) – M. Pierre FROELIG

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR – Mme Sylvia ROUPIOZ (suppléé par M. Serge DEPLANTE) – M. Hervé TEYSSIER – M. Jacques COPPIER – M. Roland LOMBARD (suppléé par M. Michel TILLIE) – M. Joseph PERISSIER – M. Jean-Marc PELCE – M. Bernard GAY – M. Christian HEISON (suppléé par M. Joanny CHAL) – M. Marcel BOUVIER (qui a donné pouvoir à M. Pierre BLANC) – M. Bernard BONNAFOUS – Mme Evelyne DEPLANTE – Mme Hélène BUVAT – M. Roland DALEX – M. Jean-Louis DUBOIS – M. Jean-Pierre BUGUET – M. Alain BAUQUIS (suppléé par Mme Fabienne DULIEGE) – M. Jean-Jacques GUINOT.

M. Michel TILLIE est désigné Secrétaire de séance.

Cadre réservé à la Préfecture :



Rapporteur : Monsieur le Président

Cette action, issue du premier CDRA et opérationnelle depuis 2006, prévoyait la mise en commun des moyens matériels pour les associations des Cantons d'Alby et de Rumilly, pour l'organisation de fêtes, d'activités sportives ou culturelles. La facturation et l'encaissement devaient être assurés par l'Office socioculturel de l'Albanais et de Rumilly (OSCAR).

Vu la délibération du 25 avril 2005 sur la mise en commun de matériels pour les associations

Vu la délibération du 19 mai 2010 sur l'action de mise en commun du matériel pour les manifestations culturelles

Vu l'avis du Trésor public de Rumilly en date du 13 juillet 2010

Vu le protocole d'accord proposé (document annexé à la présente délibération)

Considérant que l'OSCAR n'a pas reçu l'habilitation pour recevoir des fonds publics ;

Considérant que la convention tripartite entre le SIGAL, l'OSCAR et la communauté de communes du Pays d'Alby n'a jamais été formellement signée par les parties concernées par omission non volontaire, malgré l'accord oral des parties ;

Considérant que l'OSCAR a perçu le montant de ces locations qui s'élève à 6237,50 euros et que cette somme est bloquée sur un compte de tiers ;

Considérant que l'action a été suspendue en novembre 2009 et qu'un nouveau règlement et une nouvelle convention ont été approuvés par délibération du Conseil Syndical du 19 mai 2010 ;

Considérant que l'OSCAR n'est plus partie prenante dans le nouveau fonctionnement ;

Considérant que la prise en charge d'un titre afin de comptabiliser les fonds encaissés par l'OSCAR pour le compte du SIGAL n'est pas envisageable conformément à l'avis du Trésor public de Rumilly en date du 13 juillet 2010 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le président,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

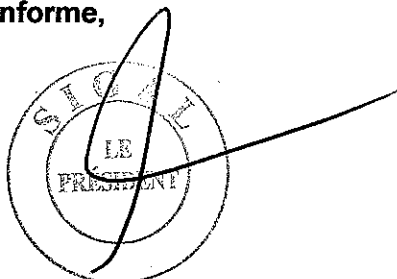
- **APPROUVE** le projet de protocole d'accord
- **AUTORISE** le Président à le signer

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

**Le Président,
JC MARTIN.**



Cadre réservé à la Préfecture :

